

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2076

Lyon 2e - Constitution de servitude de passage sur la parcelle appartenant à Lyon Métropole  
Habitat sise 42 rue de Condé au profit de la Ville de Lyon - EI 02007

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2076 - LYON 2E - CONSTITUTION DE SERVITUDE DE PASSAGE  
SUR LA PARCELLE APPARTENANT A LYON  
METROPOLE HABITAT SISE 42 RUE DE CONDE AU  
PROFIT DE LA VILLE DE LYON - EI 02007 (DIRECTION  
CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 avril 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement cadastré sous le numéro 66 de la section AX situé 44 rue Condé à Lyon 2<sup>e</sup>, sur lequel est édiflée l'école élémentaire Condé. Ce tènement est contigu à la parcelle AX 18 à Lyon 2<sup>e</sup> appartenant à Lyon Métropole Habitat et comportant un ensemble immobilier à usage principal d'habitation.

Aujourd'hui, dans le cadre des travaux de mise en accessibilité de l'école élémentaire Condé réalisés depuis l'été 2015, il a été découvert une cave voutée, non identifiée sur les plans techniques de l'équipement, située au-dessous de la cour de récréation. Si aucun accès n'existe sur la parcelle communale à cette cave qui accueille la fosse de l'ascenseur nouvellement installée, deux trous d'homme réservés dans le local de machinerie de l'immeuble situé au sous-sol du 42 rue Condé, propriété appartenant à Lyon Métropole Habitat existent et permettent un passage pour les interventions techniques. La réalisation d'un accès indépendant sur le tènement communal étant techniquement complexe et coûteux, il a été envisagé la constitution d'une servitude de passage dans le sous-sol de la parcelle voisine.

Le fonds servant sur lequel s'exercera la servitude de passage est composé de la parcelle cadastrée sous le numéro 18 de la section AX, propriété de Lyon Métropole Habitat. Le fonds dominant, bénéficiaire de la servitude de passage, est constitué de la parcelle cadastrée sous le numéro 66 de la section AX, propriété de la Ville de Lyon.

Cette servitude réelle et perpétuelle consentie à titre gratuit sera établie par acte notarié dont les frais seront à la charge de la Ville de Lyon, montant admis par France Domaine dans son avis rendu le 11 mars 2016.

Les frais de géomètre et les frais notariés seront pris en charge par la Ville de Lyon.

Vu l'avis de France Domaine n° 2016 – 382V00645 délivré en date du 11 mars 2016 ;

Vu ledit projet d'acte notarié de servitude ;

Vu ledit plan de la servitude ;

M. le Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 31 mars 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. Le projet d'acte de constitution de servitude conventionnelle de passage à titre gratuit au profit de la parcelle communale cadastrée AX 66, située 44 rue Condé à Lyon 2<sup>e</sup>, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer l'acte notarié de constitution de servitude ainsi que tout document y afférent.

3. Les dépenses concernant les frais d'acte liés à cette servitude, d'un montant de 1 400 euros seront imputées à la nature comptable 6226, fonction 020 de l'opération FONACQUI, du programme FONCIERVDI.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY